

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRO DECAP 2000

Version: 18

Date de révision: 14/02/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: PRO DECAP 2000
1. 1. 1. Contient: • hydroxyde de sodium
1. 1. 2. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Decapant caustique  
Utilisations non recommandées : ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celle recommandées à la section 1
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: **Distributeur**  
**REMA GROUPE**  
5 rue Charles François Daubigny.95870.BEZONS - France  
Téléphone : +33 (0)1 30 61 32 08 Fax : +33 (0)1 39 61 82 72  
contact@remagroupe.fr
- Fabricant**  
**SANI MARC**  
Rue de la Chénaie  
F-76800 Saint Etienne de Rouvray France  
Tél: +33 (0) 2 35 66 01 38  
Mail : [contact@sanimarc.com](mailto:contact@sanimarc.com)
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59
1. 5. Formule: 190630V2
1. 6. N° code du produit: 190630V2

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: \* Corr. cut. 1C / SGH05 - H314 \*
2. 2. Éléments d'étiquetage:



Danger

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement:
2. 2. 2. Contient: • hydroxyde de sodium
2. 2. 3. Mention de danger: H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
2. 2. 4. Prévention: P260 Ne pas respirer les fumées / vapeurs.  
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
2. 2. 5. Intervention: P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
2. 2. 6. Stockage:
2. 2. 7. Elimination: P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale / nationale.
2. 3. Autres dangers: La solution dans l'eau est une base forte, qui réagit violemment avec les acides et qui est corrosive.

## 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## PRO DECAP 2000

Version: 18

Date de révision: 14/02/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

### 3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:

• 2-butoxyéthanol; ether monobutylique d'éthylène glycol; butylglycol  
- N° Id: 603-014-00-0 - N° CE: 203-905-0 - N° CAS: 111-76-2  
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475108-36  
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 10 < C < 15  
- SGH (Système Général Harmonisé)  
\* SGH07 \* Tox. aiguë 4 - H302 - H312 - H332 \* Irr. cut. 2 - H315 \* Irr. oc. 2 - H319  
- Divers :  
Valeurs limites d'exposition  
V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m<sup>3</sup> = 98 - V.M.E ppm = 50 - V.M.E mg/m<sup>3</sup> = 246

• Alcool gras éthoxylé  
- N° CAS: 157627-86-6  
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C < 5  
- SGH (Système Général Harmonisé)  
\* SGH07 \* Tox. aiguë 4 - H302  
\* SGH05 \* Lés. oc. 1 - H318  
\* Tox. aq. chron. 3 - H412  
- Divers :  
NOEC / = >0,1 - <1 mg/l  
CL50 / Toxicité aiguë - aquatique / 48h / Poissons = >1 - <10 mg/l  
CE50 / Toxicité aiguë - aquatique / 72h / Algues = >1 - <10 mg/l  
CE50 / Toxicité aiguë - aquatique / 48h / Daphnia magna = >1 - <10 mg/l

• hydroxyde de sodium  
- N° Id: 011-002-00-6 - N° CE: 215-185-5 - N° CAS: 1310-73-3  
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457892-27  
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C < 5  
- SGH (Système Général Harmonisé)  
\* SGH05 \* Corr. cut. 1A - H314  
Remarques: (Skin Corr. 1A; H314: C >= 5 - Skin Corr. 1B; H314: 2% <= C < 5% - Skin Irrit. 2; H315: 0,5% <= C < 2% - Eye Irrit. 2; H319: 0,5% <= C < 2%)  
- Divers :  
Valeurs limites d'exposition  
V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m<sup>3</sup> = 2

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
4. 1. 2. Inhalation: Placer le sujet dans une zone aérée.
4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Bien rincer abondamment à l'eau pendant au moins 20 minutes et consulter un médecin.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
4. 1. 5. Ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### 4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

4. 2. 1. Inhalation: Non déterminée.
4. 2. 2. Contact avec la peau: Provoque de graves brûlures.
4. 2. 3. Contact avec les yeux: Provoque de graves lésions des yeux.
4. 2. 4. Ingestion: graves lésions des tissus fragiles et un risque de perforation
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Avis aux médecins

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: Le produit lui-même ne brûle pas. En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés.: mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), eau pulvérisée

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRO DECAP 2000

Version: 18

Date de révision: 14/02/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Aucun.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Evacuer le personnel vers un endroit sûr.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Balayer ou enlever à la pelle, mettre dans un récipient fermé pour élimination. Après le nettoyage, rincer les restes de produit à l'eau.
6. 4. Référence à d'autres sections: Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Les manipulations ne s'effectuent que par du personnel qualifié et autorisé.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): Se procurer les instructions avant utilisation. Lire l'étiquette avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ouvrir les emballages prudemment pour éviter tout éclaboussement.
7. 2. Stockage:
7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.
7. 2. 2. Condition(s) de stockage: Conserver à l'abri du gel. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: Conserver à l'écart des: acides
7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: Les emballages plastiques sont recommandés.
7. 2. 5. Matériaux d'emballage non adaptés: Éviter les emballages métalliques non protégés.
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Utilisation professionnelle

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:
8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: • 2-butoxyéthanol; ether monobutyle d'éthylène glycol; butylglycol :  
V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m<sup>3</sup> = 98 - V.M.E ppm = 50 - V.M.E mg/m<sup>3</sup> = 246  
• hydroxyde de sodium :  
V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m<sup>3</sup> = 2

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)  
DNEL Composant: 2-butoxyéthanol No.-CAS 111-76-2  
Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 98 mg/m<sup>3</sup>, 20 ppm

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## PRO DECAP 2000

Version: 18

Date de révision: 14/02/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

Travailleurs, Effets systémiques aigus, Inhalation : 663 mg/m<sup>3</sup>, 135 ppm  
Travailleurs, Aiguë – effets locaux, Inhalation : 246 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm  
Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 75 mg/kg p.c. /jour  
Travailleurs, Effets systémiques aigus, Contact avec la peau : 89 mg/kg p.c. /jour  
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 49 mg/m<sup>3</sup>  
Consommateurs, Effets systémiques aigus, Inhalation : 426 mg/m<sup>3</sup>  
Consommateurs, Aiguë – effets locaux, Inhalation : 123 mg/m<sup>3</sup>  
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 38 mg/kg p.c. /jour  
Consommateurs, Effets systémiques aigus, Contact avec la peau : 44,5 mg/kg p.c. /jour  
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion : 3,2 mg/kg p.c. /jour  
Consommateurs, Effets systémiques aigus, Ingestion : 13,4 mg/kg p.c. /jour

DNEL Composant: hydroxyde de sodium No.-CAS 1310-73-2  
Travailleurs, Long terme - effets locaux, Inhalation: 1,0 mg/m<sup>3</sup>  
Consommateurs, Long terme - effets locaux, Inhalation: 1,0 mg/m<sup>3</sup>  
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion: 3,2 mg/kg p.c. /jour  
Consommateurs, Effets systémiques aigus, Ingestion: 13,4 mg/kg p.c. /jour

### Concentration prédite sans effet (PNEC)

\* Composant: 2-butoxyéthanol No.-CAS 111-76-2

Eau douce : 8,8 mg/l

Eau de mer : 0,88 mg/l

Libérations intermittentes : 9,1 mg/l

STP : 463 mg/l

Sédiment d'eau douce : 34,6 mg/kg poids sec (p.s.)

Sédiment marin : 3,46 mg/kg poids sec (p.s.)

Sol : 2,8 mg/kg poids sec (p.s.)

8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.
8. 2. Contrôles de l'exposition:
8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
8. 2. 2. Protection des mains: Gants de protection conformes à EN 374. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure. gants en Néoprène
8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: tablier résistant aux produits chimiques
8. 2. 4. Protection des yeux: Porter un appareil de protection des yeux/du visage
8. 2. 5. Protection individuelle: Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
8. 3. Mesure(s) d'hygiène: Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer. Se laver les mains immédiatement après manipulation du produit. Utiliser la ventilation adéquate.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: liquide
9. 1. 2. Couleur: bleu
9. 1. 3. Odeur: caractéristique
9. 1. 4. PH: Pur à 20°C: 12,5
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: Non déterminé.
9. 1. 6. Point d'éclair: Non applicable.
9. 1. 7. Limites d'explosivité: Non applicable.
9. 1. 8. Densité relative (eau = 1): 1,00 +/- 0,02 à 20°C

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRO DECAP 2000

Version: 18

Date de révision: 14/02/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

9. 1. 9. Viscosité: Non déterminé.

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité: complètement soluble

9. 2. 2. Liposolubilité: Non concerné

9. 2. 3. Solubilité aux solvants: Non Concerné

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: Stable en conditions normales.

10. 2. Stabilité chimique: La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7 de la FDS.

10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: Ne jamais mélanger avec d'autres produits.

10. 4. Conditions à éviter: Aucune sous utilisation normale.

10. 5. Matières incompatibles: Ne pas mélanger avec: les acides

10. 6. Produits de décomposition dangereux: Ne pas respirer les fumées.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: Pas d'information disponible au sujet de la préparation. Informations composants (FDS Fournisseurs) entrant dans le mélange

11. 2. Toxicité aiguë:

11. 2. 1. Inhalation: \* Composant : 2-butoxyéthanol CAS 111-76-2  
CL0 : > 3,1 mg/l (Cochon d'Inde, femelle; 1 h; vapeur) (49 CFR 173.132)  
CL0 : > 3,4 mg/l (Cochon d'Inde, mâle; 1 h; vapeur) (49 CFR 173.132)

\* Composant : hydroxyde de sodium No.-CAS 1310-73-2  
Pas de données valides disponibles.

\* Composant : alcools, C13-15-linéaires et ramifiés, éthoxylé CAS : 157627-86-6  
Pas de données valides disponibles.

11. 2. 2. Contact avec la peau: \* Composant : 2-butoxyéthanol CAS 111-76-2  
Irritation de la peau (Lapin; 4 h) (Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.4.)

\* Composant : hydroxyde de sodium No.-CAS 1310-73-2  
Très corrosif (Lapin) (Aucune directive n'a été appliquée)

\* Composant : alcools, C13-15-linéaires et ramifiés, éthoxylé CAS : 157627-86-6  
DL50 rat (par voie cutanée) : > 2.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)  
Corrosion/irritation de la peau lapin : légèrement irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

11. 2. 3. Contact avec les yeux: \* Composant : 2-butoxyéthanol CAS 111-76-2  
Irritation des yeux (Lapin; 24 h) (OCDE ligne directrice 405)

\* Composant : hydroxyde de sodium No.-CAS 1310-73-2  
Irritant pour les yeux. (Lapin) (OECD - Ligne Directrice 405)

\* Composant : alcools, C13-15-linéaires et ramifiés, éthoxylé CAS : 157627-86-6  
Lésion oculaire grave/irritation lapin : dommage irréversible (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

11. 2. 4. Ingestion: \* Composant : 2-butoxyéthanol CAS 111-76-2  
DL50 oral : 1300 mg/kg (Rat, mâle et femelle) (OCDE ligne directrice 401)  
DL50 oral : 1414 mg/kg (Cochon d'Inde, mâle et femelle) (OCDE ligne directrice 401)

\* Composant : hydroxyde de sodium No.-CAS 1310-73-2  
Pas de données valides disponibles.

\* Composant : alcools, C13-15-linéaires et ramifiés, éthoxylé CAS : 157627-86-6  
DL50 rat (par voie orale) : > 300 - 2.000 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE)

11. 3. Sensibilisation: \* Composant : 2-butoxyéthanol CAS 111-76-2  
non sensibilisant(e) (Test de Maximalisation; Dermal; Cochon d'Inde) (OCDE ligne directrice 406)

\* Composant : hydroxyde de sodium No.-CAS 1310-73-2

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRO DECAP 2000

Version: 18

Date de révision: 14/02/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

non sensibilisant(e) (homme) (Aucune directive n'a été appliquée) Le test du patch sur des volontaires humains n'a pas révélé de propriétés sensibilisantes.

\* Composant : alcools, C13-15-linéaires et ramifiés, éthoxylé CAS : 157827-86-6  
En se basant sur la structure, aucun potentiel de sensibilisation cutanée n'est suspecté.

## 11. 4. Toxicité chronique:

EFFETS CMR

- Cancérogénicité : \* Composant : 2-butoxyéthanol CAS 111-76-2

NOAEC : (Rat, mâle et femelle)(Inhalation; 2 ans)(OCDE ligne directrice 451)

Aucun effet carcinogène démontré.

NOAEC : 125 ppm (Souris, mâle et femelle)(Inhalation; 2 ans)(OCDE ligne directrice 451)

## 11. 5. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée:

Toxicité à dose répétée :

\* Composant : 2-butoxyéthanol CAS 111-76-2

NOAEL : < 89 mg/kg p.c. /jour (Rat, mâle)(Oral(e); 90 jours) (OCDE ligne directrice 408)

NOAEL : 150 mg/kg p.c. /jour (Lapin, mâle et femelle)(Dermale; 90 jours) (OCDE ligne directrice 411)

LOAEL : 152 mg/m<sup>3</sup>(Rat, mâle et femelle)(Inhalation; 102 sem.; 5 jours/semaine) (OCDE ligne directrice 453)

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12. 1. Toxicité:

Ne doit pas être déversé pur et en grande quantité dans l'environnement

### 12. 2. Persistance et dégradabilité:

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n°648/2004 relatif aux détergents.

### 12. 3. Potentiel de bioaccumulation:

Non déterminé.

### 12. 4. Mobilité dans le sol:

Non déterminé

### 12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Non déterminé.

### 12. 6. Autres effets néfastes:

Données non disponible

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13. 1. Méthodes de traitement des déchets:

Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.

### 13. 2. Emballages contaminés:

Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

### 13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s):

Code de l'environnement art. L.541-11 à 39 et R.541-13 à 41 (élimination des déchets); art. R.541-42 à 48 (circuits de traitement des déchets)  
- Arrêté du 29/07/05 (contrôle des circuits d'élimination)

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14. 1. Information(s) générale(s):

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

### 14. 2. Numéro ONU:

3268

### 14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies:

LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.(contient de l'hydroxyde de sodium)

### 14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):

#### 14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:

8

#### 14. 3. 2. Groupe d'emballage:

II

#### 14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID:

8

#### 14. 3. 4. Code danger:

80

#### 14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales:

C5 274

#### 14. 3. 6. Instructions d'emballage:

P001 IBC02

#### 14. 3. 7. Code de restriction en tunnels:

E

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRO DECAP 2000

Version: 18

Date de révision: 14/02/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

## 14. 4. Voies maritimes (IMDG):

14. 4. 1. Classe:	8
14. 4. 2. Groupe d'emballage:	II
14. 4. 3. Polluant marin:	Non
14. 4. 4. N° FS:	F-A, S-B
14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG:	8
14. 4. 6. Instructions d'emballage:	P001

## 14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):

14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	8
14. 5. 2. Groupe d'emballage:	II
14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA:	8
14. 5. 4. Avis ou remarques importantes:	Aéronef passager et cargo

14. 6. Dangers pour l'environnement: Non concerné.

14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Se référer aux rubriques 7 et 8.

14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Non concerné

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: Selon la réglementation européenne sur la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses.

Composition suivant le règlement CE 648/2004:  
Agents de surface non ioniques : moins de 5%

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s):

Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.

Abréviations et acronymes

CAS : Chemical Abstracts Service

CLP : classification, étiquetage et emballage

DNEL : dose dérivée sans effet

SGH : système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques

LOAEL : dose minimale avec effet nocif observé

NOAEC : concentration sans effet nocif observé

NOAEL : dose sans effet nocif observé

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

PNEC : concentration prédite sans effet

16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

16. 3. Avis ou remarques importantes:

Les informations données dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur.

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

---

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## PRO DECAP 2000

Version: 18

Date de révision: 14/02/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

---

16. 4. Restrictions: Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.
16. 5. Références et / ou bibliographie: Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.
16. 6. Conseils relatifs à la formation: Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation des produits dangereux doivent être également respectées.
16. 7. Historique:
16. 7. 1. Date de la première édition: 25/09/96
16. 7. 2. Date de la révision précédente: 29/09/17
16. 7. 3. Date de révision: 14/02/2020
16. 7. 4. Version: 18
16. 7. 1. Révision chapitre(s) n°: 1-2-7-8-11-14-15-16